

CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2020
Compte Rendu

Etaient présents : J.M. COLLARD, J.M. FAVAUT, A. FERIOLI, M. GERARD, M. GIRON, J. HERY, H. KIEFFER, M. LACROIX, B. LEFEVRE, S. LEMAIRE, M. PERIN, J. PLANTEGENET, M. SIATKA, S. DESSENANTE, A. EICHWALD, S. MENNUNI THIEBLEMONT, M.C. REICHART, D. SOLTANI

Etaient absents avec pouvoir: R. MAILLARD, E. LOMBARD,

Election du secrétaire de séance : Michel GERARD

En préambule : le Maire rappelle au conseil que suite à la remarque de René maillard de ne pas retrouver la maison DALLA BARBA des Carrières à l'ordre du jour, c'est parce que la démarche que nous pratiquons c'est de connaître le prix de vente, ce que nous voulons en faire, ce que coûte la rénovation et enfin voir ce que nous pouvons avoir comme subventions et seulement à ce moment la on l'inscrit à l'ordre du jour.

- 1- Lecture de compte rendu du 2 octobre : validé
- 2- **Règlement intérieur du Conseil municipal**. Le maire rappelle que la loi du 7 août 2015 oblige les Collectivités de plus de 1000 habitants à présenter et délibérer sur un règlement d'organisation d'un conseil municipal dans les six mois qui suivent son installation. Après la présentation faite en commission, il est proposé aujourd'hui au conseil de valider ce règlement.
Adopté à l'unanimité
- 3- **Règlement du CET (compte épargne temps)** : le maire rappelle qu'ayant par un agent de pouvoir bénéficier d'un compte épargne temps, celui-ci doit être mis en place. c'est ce que nous avons fait. Aujourd'hui, il est proposé au conseil de valider le règlement de ce CET qui explique le fonctionnement de ce CET. Ce règlement définit combien de jour on peut annuellement déposer, quel type de congé on peut déposer, comment on peut les prendre, pour quelle raison et de quelle manière on les pose.
Adopté à l'unanimité.
- 4- **Subvention monument aux morts de Vertuzey** : le maire rappelle que nous avons le projet de rénover le monument aux morts de Vertuzey, notamment retirer les grilles, retirer les cailloux qui l'entourent et procéder à un nettoyage du monument. Le montant de ces travaux suivant devis s'élève à la somme de 1 500€ qui peuvent être subventionnés par l'ONAC et le souvenir Français à hauteur de 60 à 70%.
Il est proposé au conseil de solliciter ces subventions.

Adopté à l'unanimité

5- Subvention à la création de terrain multisports de type CITY STADE.

Le maire rappelle que notre phare pour 2021 Nous avons en projet de réaliser sur nos quatre villages, 4 city stade. Nous avons déjà eu l'occasion de rencontrer l'Etat, jeunesse et sports ainsi que le GIP pour un soutien financier. Nous avons également rencontré et sollicité des représentants dans ce type de structure et des entreprises pour la fourniture et pose de ces installations. Aujourd'hui, il est proposé au conseil de solliciter les subventions auprès de ces différents organismes. Il nous faudra ensuite déterminer avec nos commissions consultatives du meilleur endroit par village pour l'implantation de ces aires de jeux et ensuite établir définitivement notre cahier des charges et lancer l'appel d'offres.

Il est proposé au conseil de solliciter ces subventions,

Les commissions consultatives auront à statuer sur les emplacements. Précision étant faite de préférence sur un terrain communal. C'est un dossier qui sera effectivement inscrit au BP 2021, mais nous pourrons déposer en demande de subvention DETR deux dossiers en mettant des priorités. Le principe nous a permis de décrocher en toute fin d'année 2019 un second dossier, celui des remparts à Ville Issey.

Adopté à l'unanimité

6- Convention avec l'Hameçon Commercien : le maire rappelle la demande et les motivations de l'Hameçon Commercien par l'intermédiaire de Joël MATHIUS, afin d'avoir la possibilité d'utiliser l'étang d'Aulnois pour faire une initiation et un parcours de pêche ainsi que le local situé à Vertuzey au bord du canal pour y stocker du matériel utile à ces initiations.

il est proposé au conseil d'autoriser le maire à signer les conventions, en précisant convention pour prise dans l'état, en canalisant le stationnement,

Adopté à l'unanimité

7- Subvention exceptionnelle au CSE : le maire fait la lecture du courrier du Président du CSE qui attire notre attention sur le fait que les comptes de l'année sont en négatif de 4 000 €. Ce résultat s'il est dû en partie à la crise sanitaire : perte de licenciés qui ont eu peur, la non possibilité d'organiser des manifestations il y a eu aussi juste avant le premier confinement l'obligation de réaliser des travaux sur le mini bus au risque de ne pouvoir le faire passer au contrôle technique. Le Club possède une petite réserve financière mais qui s'amenuise d'année en année. Le Président nous sollicite donc pour une aide financière. La question est posée de savoir pourquoi un garage à HEUDICOURT, parce que le Vice-président travaille la bas.

Il est proposé de verser une participation de 1 000€.

Adopté à l'unanimité

8- Location DOLLINGER : le maire signale que la famille DOLLINGER suite à sinistre à occupé le logement de la mairie en attendant réparation ou un nouveau logement. Aujourd'hui c'est chose faite il est proposé de mettre fin au bail au 31 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité

9- Création de poste : il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Ceci dans le cadre d'un avancement de grade par ancienneté. Dans me même esprit il est proposé de valider un ratio de poste pour permettre cette création et cette nomination.

Adopté à l'unanimité

10- Création d'un poste d'adjoint technique : il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à 10/35^{ème} et supprimer un poste d'adjoint technique à 35/35^{ème}. Ceci suite au transfert de la compétence scolaire à la CODECOM et donc d'une répartition du temps de travail de l'agent entre la CODECOM et la Mairie.

Adopté à l'unanimité

11- SPL X DEMAT : il est proposé au conseil de valider la signature d'un convention de prestation de gestion avec SPL X DEMAT signature du renouvellement de la convention pour la signature électronique et différents outils de dématérialisation. Pour un coup de 664.80€ annuel.

Adopté à l'unanimité

12- Mise en place des tickets restaurant : il est proposé au conseil de mettre en place les tickets restaurants pour l'année 2021 : le maire et la secrétaire expliquent le fonctionnement proposé. Ce ne sera pas une obligation pour l'agent. Des contestations s'élèvent quant au coup que cela représente. Mais c'est une proposition d'avantage social pour les salariés pour lesquels il n'y a pas eu d'augmentation de salaire depuis 10 ans

La mise en place des tickets restaurant est adopté à 2 contre (A. EICHWALD, J.M. COLLARD) 6 abstentions (M. GERARD, H. KIEFFER, R. MAILLARD, M. GIRON, S. LEMAIRE, M. PERIN)

13- Etude assainissement aux carrières : le maire rappelle que nous avons en projet l'assainissement au hameau des Carrières, notamment pour les habitations dont le système d'assainissement par fosses n'est plus aux normes et pour lesquels il y a de grosses difficultés pour ce mettre aux normes. Hélène et Marcel demandent pourquoi se limiter à ces 15 habitations et ne pas étudier l'ensemble du hameau. Le Maire répond que les nouvelles maisons se sont dotées d'un système aux normes qui leur a couté une moyenne de 10 000€ et donc qu'il serait inconcevable de leur imposer de se raccorder à un réseau. Mais on peut demander au bureau

d'étude une extension de la réflexion, la demande de subvention est à déposer avant fin février.

Le principe de la demande de subventions en DETR est adopté à l'unanimité.

- 14- Décision modificative :** au niveau de la comptabilité il est proposé de virer 50 000€ du poste voirie au poste participation pour un paiement à SEBL de la participation communale.

Adoptée à l'unanimité

- 15- Commission de contrôle des listes électorales :** la Préfecture par courrier en date du 21 septembre 2020 nous sollicite pour procéder à la nomination de 5 membres à la commission de contrôle des listes électorales. Sachant que les Maire, maires délégués et adjoint ayant délégation en matière d'inscription électorale ne peuvent siéger au sein de cette commission. Sachant également que dans les communes de plus de 1000 habitants dans lesquelles plusieurs listes ayant obtenu des sièges au sein du conseil municipal la répartition des 5 sièges se fait 3 pour la liste ayant obtenu la majorité et 2 pour l'autre liste.

A l'appel de volontaire, nous avons :

- Sophie MENNUNI THIEBLEMONT
- Maryvonne LACROIX
- Jean Marie FAVAUX
- René MAILLARD
- Sandrine LEMAIRE

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité

Le secrétaire de séance

Michel GERARD